



Section Isère  **DDTEFP Isère,**
1, avenue Marie REYNOARD, 38100 GRENOBLE,
Mail : dd-38.sud-travail@dd-38.travail.gouv.fr

Quand nos petits chefs appliquent la politique Mc Do

Un collègue a interpellé sa direction sur la surcharge de travail due aux nombreux intérimaires qu'il doit assumer. Il s'est vu remettre par le directeur délégué un joli tableau comparatif, préparé avec amour par le RUC, reprenant différentes données chiffrées censées quantifier son activité et celle d'un agent « anonymisé » (nombre de PV, nombre de décisions, nombre de suites à intervention, nombre de participations CHSCT, etc.).

Un message délicat accompagnait ce tableau : « *état des actions menées en 2017 en te comparant avec un autre agent également comme toi en charge de plusieurs sections.* »

Imparable le coup des chiffres : des données brutes, censées être indiscutables, objectives et le comparatif avec un agent anonyme, bien sûr- s'agirait pas de permettre d'identifier le 1^{er} de la classe-pour que le pleurnicheur se sente un peu honteux.

C'est la méthode Mc Do : on affiche l'employé du mois, on conspuce ceux qui se plaignent de leurs conditions de travail dégradées. C'est aussi la rhétorique de nos managers publics : on oppose les 1^{er} de cordée aux décrocheurs !

Cette hiérarchie a visiblement tellement d'activité qu'elle peut consacrer son activité et s'amuser à monter de pareils procédés !

Cette pratique est scandaleuse, d'une violence et d'une bêtise affligeante.

Rappelons à ces apprentis néo managers que de pareils procédés culpabilisateurs ont été à l'origine du suicide de notre collègue Romain en 2012. A la suite de ce suicide, la DGT et la DRH avaient dû, sous la pression des collègues et des syndicats, décider d'un moratoire des objectifs quantitatifs.

Il est inadmissible que la hiérarchie réponde à un agent alertant d'une surcharge de travail par des pseudo-comparaisons chiffrées d'activités. C'est un manquement grave à son obligation de protéger la santé physique et mentale des agents.

Aussi, nous exigeons une réaction forte, publique et immédiate de notre hiérarchie pour dénoncer ce type de comparaison et rappeler à ces chefs qu'ils doivent répondre aux alertes en matière de charge de travail en proposant de prendre en charge des intérimaires et non en cherchant à faire culpabiliser les collègues.